

POUR QUE DUBUC RESTE TEL QUEL

Au nom de l'association libérale de Dubuc, je veux exprimer notre opposition au projet de redécoupage électoral du comté de Dubuc, tel que proposé par la Commission de la représentation électorale du Québec. Particulièrement, notre opinion se veut un plaidoyer fort pour que la municipalité de Petit-Saguenay demeure dans notre comté.

Si le DGE va de l'avant en retirant cette municipalité de notre comté, nous estimons que plusieurs imbroglios administratifs se produiront. Notamment, Petit-Saguenay deviendra la seule municipalité du Saguenay-Lac-Saint-Jean à voter sur le territoire d'une autre CRÉ, et sera la seule municipalité de la MRC du Fjord à voter dans une autre région administrative que celle où sont votés ses crédits budgétaires. En plus d'être dans une circonscription faisant partie d'une région administrative différente de sa région touristique, Petit-Saguenay deviendrait la seule municipalité de la Commission scolaire des Rives du Saguenay à voter dans une autre région administrative. Et j'en passe... Pour nous, il ne fait donc aucun sens que cette municipalité devienne une partie d'un comté de la Côte-Nord et ce, en tout respect de cette région du Québec.

Nous croyons donc, avec beaucoup de fermeté, que des municipalités ne doivent pas être déracinées de leur communauté naturelle pour être envoyées dans des comtés situés en dehors de leur région administrative d'appartenance. C'est pourquoi, dans ce contexte, nous souhaitons le maintien de la municipalité de Petit-Saguenay dans le comté de Dubuc.

M. Égide Tremblay
Président du PLQ dans Dubuc